

[Text]

consider where economic instruments can work along side of regulations.

The discussion paper on economic instruments that has been released includes a full range of economic instruments, both tax and non-tax.

It does not attempt to come down in favour of one particular set of instruments over another. It really is there to discuss the potential advantages of the various instruments and some of the practical issues in applying them in the Canadian context.

We are in the early stage, as you know, of exploring these instruments, and we are interested in getting public input through the consultation process launched by the release of the discussion paper. We are anticipating that the deliberations of this committee will be a very important element in that whole process.

Turning now to some of the practical issues for economic instruments, I would like to focus my comments on the various tax instruments.

The discussion paper identifies three main groups of tax instruments: Environmental charges; tax incentives; and initiatives that would combine charges and tax incentives.

Each type of instrument has some advantages, but also raises practical issues.

In the case of environmental charges, the discussion paper distinguishes between charges that are designed to be applied to emissions, inputs, and products.

One of the advantages of an emission charge is that it offers producers considerable flexibility in selecting ways to reduce emissions in the short term and over time. Various producers could opt for changing their production processes, switching to cleaner inputs, or installing end-of-pipe equipment to reduce emissions.

At the same time, however, the use of emission charges involves some practical considerations.

First, in order to apply an emissions charge, it must be feasible to measure the emissions from various types of sources. This means it must be technically possible to measure the emissions and at a reasonable cost, or, at least, it must be possible to develop a fair and reliable method of estimating the emissions.

For example, a tax on emissions for motor vehicles is—I think you would probably agree—completely inappropriate in

[Traduction]

recours à une approche de réglementation, d'autre part. Il sera également important de voir dans quels domaines les instruments économiques et la réglementation peuvent être utilisés de concert.

Le document de travail sur les instruments économiques qui a été publié présente toute une gamme d'instruments économiques, tant fiscaux que non fiscaux.

Il ne cherche pas à privilégier un ensemble d'instruments au détriment de l'autre. Il vise seulement à proposer une analyse des avantages possibles des divers instruments et de quelques unes des questions d'ordre pratique que pose leur application dans le contexte canadien.

Comme vous le savez, nous en sommes à la première étape de l'examen de ces instruments et nous souhaitons avoir l'apport du public grâce au processus de consultation amorcé avec la publication du document de travail. Nous croyons que les délibérations de ce comité constitueront un élément très important de tout le processus.

Pour en venir maintenant à certaines des questions pratiques que soulèvent les instruments économiques, j'aimerais traiter principalement des divers instruments à caractère fiscal.

Le document de travail fait état de trois groupes principaux d'instruments fiscaux: les redevances écologiques, les encouragements fiscaux et les initiatives qui combindraient redevances et encouragements fiscaux.

Chaque type d'instrument à ses avantages mais soulève également des problèmes d'ordre pratiques.

Dans le cas des redevances écologiques, le document de travail distingue entre les redevances qui doivent s'appliquer aux émissions, aux intrants et aux produits.

L'un des avantages d'une redevance sur les émissions est qu'elle laisse aux producteurs énormément de latitude pour choisir les moyens qui leur permettront de réduire les émissions à court terme et à plus long terme. Ils pourraient au choix opter pour une modification de leurs procédés de production, passer à des intrants moins polluants ou installer des dispositifs à la sortie des émissions pour réduire ces dernières.

Cela dit, la formule des redevances sur les émissions est assortie de certaines considérations pratiques.

Premièrement, pour imposer une redevance sur les émissions, il doit être possible de mesurer les émissions provenant de diverses sources. Cela signifie que cela doit être faisable techniquement et à coût raisonnable ou, à tout le moins, il doit être possible de mettre au point une méthode juste et digne de confiance d'estimation des émissions.

Prenons un exemple: une taxe sur les émissions des véhicules automobiles serait—vous en conviendrez probable-